



Bilan climatique mensuel

octobre 2021

1. Résumé climatique général, octobre 2021	1
2. Bilan climatique à Uccle, octobre 2021	4
Bilan des valeurs mensuelles depuis 1991	4
Records et classement depuis 1901	4
Evolution des valeurs journalières	5
Comparaison aux valeurs mensuelles depuis 1991	6
3. Bilan climatique en Belgique, octobre 2021	8
Répartition géographique des températures	8
Répartition géographique des précipitations	9
Répartition géographique de l'indice de sécheresse	9
Répartition géographique du rayonnement solaire	10

1. Résumé climatique général, octobre 2021

Un mois humide

Remarque préliminaire : à partir de janvier 2021, la nouvelle période de référence utilisée pour le calcul des normales est la période 1991-2020.

La température maximale absolue la plus basse depuis 2003

Durant les premiers jours du mois, les températures sont restées proches des normales à Uccle. Ensuite, jusqu'au 25, à l'exception d'une période plus chaude (18-20 octobre), les températures

sont restées inférieures aux normales. À partir du 26 et jusqu'à la fin du mois, les températures ont été supérieures à la normale.

Finalement, la température moyenne mensuelle à Uccle a été légèrement supérieure à la normale, avec 11,5°C (normale : 11,3°C).

A Uccle, les températures ont varié entre **4,2°C** (21 octobre) et **18,9°C** (19 octobre). Il s'agit de **la température maximale absolue la plus basse pour un mois d'octobre depuis 2003 (18,3°C)**. Autre fait remarquable : **depuis 2003, c'est seulement la quatrième fois que cette valeur est inférieure à 20°C**. Les autres années ont été 2007 (19,3°C), 2009 et 2016 (19,9°C chacune).

En octobre, **aucun jour de gel** [min<0°C] (normale : 0,4 jour) ni **aucun jour de printemps** [max>=20°C] (normale : 2,8 jours) n'ont été enregistrés à Uccle.

Dans le pays, **les températures les plus élevées ont été enregistrées le 19**. **La température maximale la plus élevée** a été mesurée à Poperinge, atteignant jusqu'à **21,5°C**. **La température minimale la plus basse, -2,4°C**, a été mesurée à Saint-Vith le **25** et à Givry (Bertogne) le **26**.

Le deuxième mois d'octobre le plus humide

Au total, on a relevé **121,1 mm** de précipitations à Uccle (normale : 67,8 mm) sur **19 jours** (normale : 16,1 jours). Ce mois d'octobre a été le **deuxième mois le plus humide depuis 1991**, après le record de 1998 (128,7 mm). La plupart des précipitations ont été mesurées au début et à la fin du mois.

Le cumul journalier de précipitations le plus élevé a atteint à Uccle 29,8 mm le 3 octobre.

Dans le reste du pays, les quantités de précipitations journalières les plus importantes ont été mesurées le **2**. A cette date, on a relevé jusqu'à **40,2 mm** à **Vaudignies (Chièvres)**.

Les moyennes régionales des quantités de précipitations mensuelles dans le pays ont été proches des normales. Elles ont varié d'environ 70% de la normale en Lorraine belge à environ 155% de la normale dans le Tournaisis.

Comme en 2007, seulement **3 jours d'orage** ont été enregistrés dans notre pays au cours du mois (normale : 6,3 jours). Seules les années 2015 (0 jour) et 2017 (2 jours) ont compté un nombre inférieur de jours d'orage.

Durée d'insolation normale

A Uccle, le soleil a brillé au total pendant **113h 16min** (normale : 112h 38min).

Le ciel n'est resté totalement couvert que durant **1 jour** (normale : 4,6 jours). **Il s'agit d'une valeur record, à égalité avec 2010 et 2019** (mesures depuis 1981).

Vitesse moyenne du vent relativement normale

A Uccle, la vitesse moyenne mensuelle du vent fut de 3,8 m/s (normale : 3,5 m/s).

Au cours du mois, dans le réseau anémométrique officiel, des pointes maximales de vent d'au moins 100 km/h (28m/s) ont été enregistrées le 21. De telles vitesses ont également pu être atteintes localement lors du passage des orages.

Remarque : les normales des paramètres dans le texte sont les moyennes de la période 1991-2020 (période de référence de 30 ans pour le climat actuel). Sauf indication contraire, les records portent sur la période à partir de 1991.

2. Bilan climatique à Uccle, octobre 2021

Bilan des valeurs mensuelles depuis 1991

	Unité	Valeur	Normale	Record +	Année	Record -	Année
Température moyenne	°C	11.5	11.3	14.4	2001	7.8	1992
Température maximale moyenne	°C	15.3	14.9	18	2006	11.5	2003
Température minimale moyenne	°C	8.3	8.1	11.4	2001	4.4	2003
Total des précipitations	mm	121.1	67.8	++	128.7	1998	6
Nombre de jours de précipitations	d	19	16.1		23	2000	10
Nombre de jours d'orage en Belgique	d	3	6.3	-	15	2012	0
Vitesse moyenne du vent	m/s	3.8	3.5		4.4	2000	2.6
Direction du vent dominante		SSO					
Durée d'insolation	hh:mm	113:16	112:38		177:37	2018	42:48
Rayonnement solaire global	kWh/m ²	56	56.2		71.3	2018	33
Humidité relative	%	83	81		87	2016	77
Tension de vapeur	hPa	11.3	11.1		13.6	2001	8.7
Pression atmosphérique	hPa	1017.4	1015.3		1023.5	2007	1008.7

Normales définies par rapport à la période 1991–2020 (référence pour le climat présent).

Classement établi par rapport à la période 1991–2021.

Valeurs records de 1991 à 2020.

Définition des niveaux de classement depuis 1991.

+++	---	Valeur la plus élevée/faible depuis 1991
++	--	Valeur parmi les 3 plus élevées/faibles depuis 1991
+	-	Valeur parmi les 5 plus élevées/faibles depuis 1991

Records et classement depuis 1901

	Unité	Valeur	Record +	Année	Record -	Année
Température moyenne	°C	11.5	14.4	2001	5.9	1905
Température maximale moyenne	°C	15.3	19	1921	9.1	1905
Température minimale moyenne	°C	8.3	11.4	2001	2.8	1922
Total des précipitations	mm	121.1	227.1	1932	5.2	1975
Nombre de jours de précipitations	d	19	30	1974	5	1965
Durée d'insolation	hh:mm	113:16	225:40	1965	42:48	1998

Classement établi par rapport à la période 1901–2021.

Valeurs records de 1901 à 2020.

Définition des niveaux de classement depuis 1901.

+++	---	Valeur parmi les 3 plus élevées/faibles depuis 1901
++	--	Valeur parmi les 5 plus élevées/faibles depuis 1901
+	-	Valeur parmi les 10 plus élevées/faibles depuis 1901

Evolution des valeurs journalières

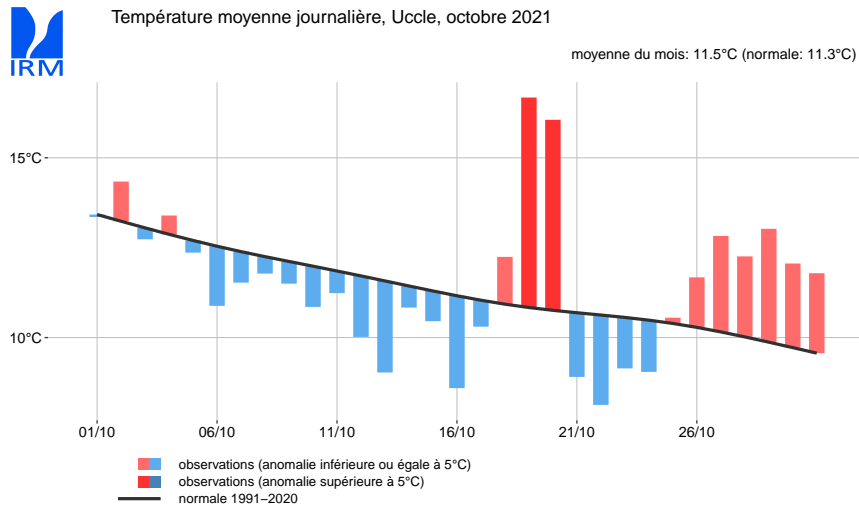


Fig. 1

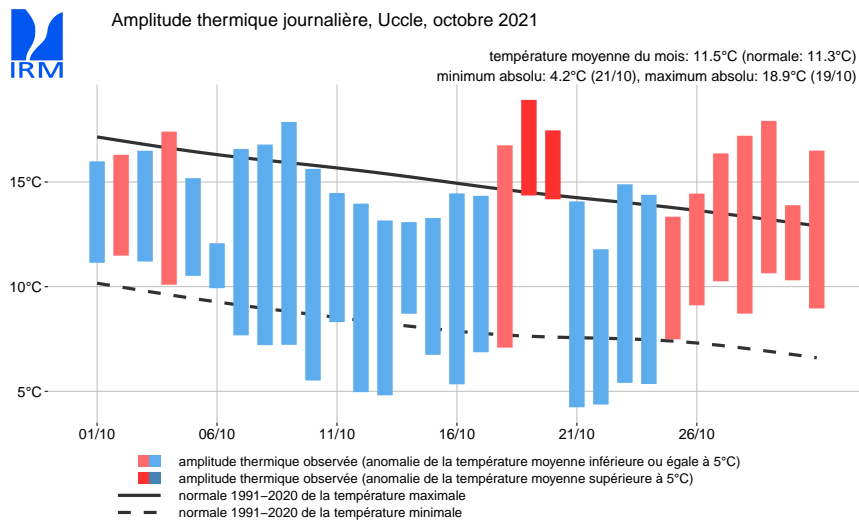


Fig. 2

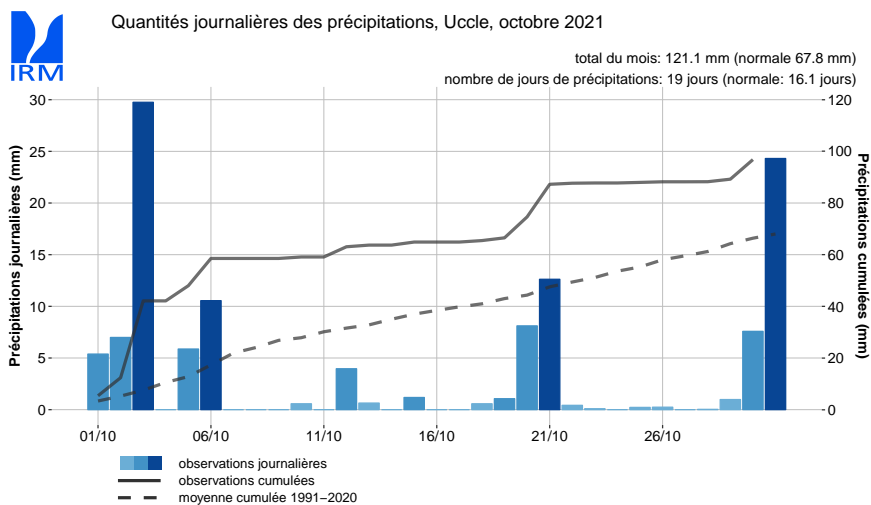


Fig. 3

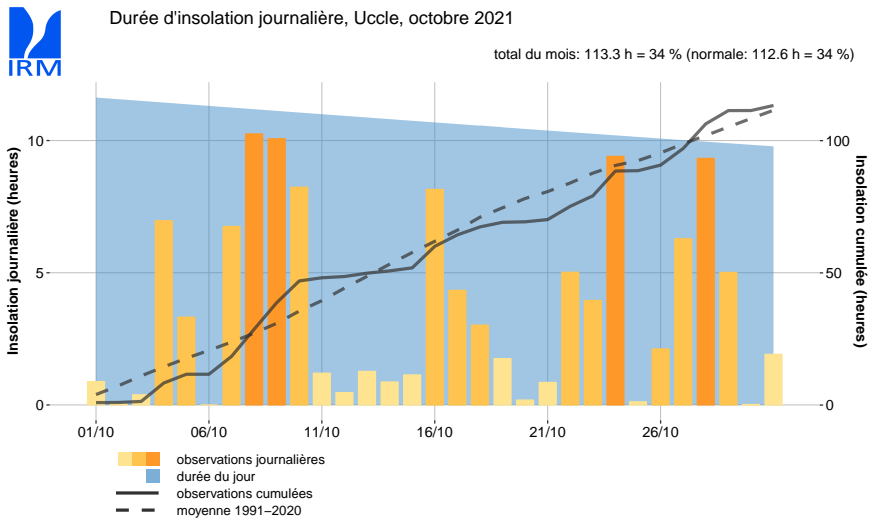


Fig. 4

Comparaison aux valeurs mensuelles depuis 1991

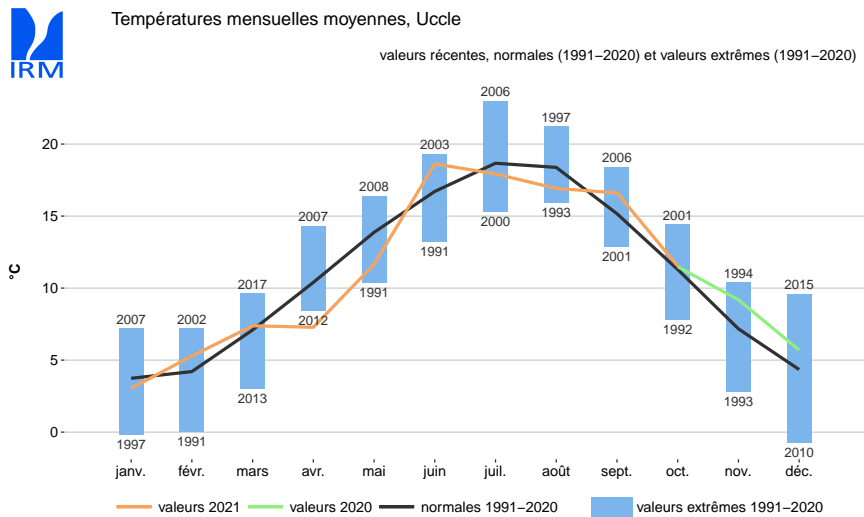


Fig. 5

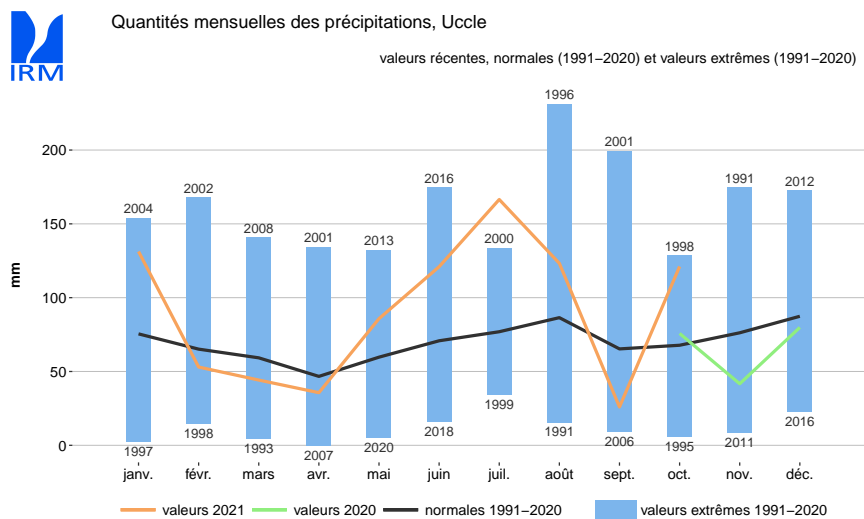


Fig. 6

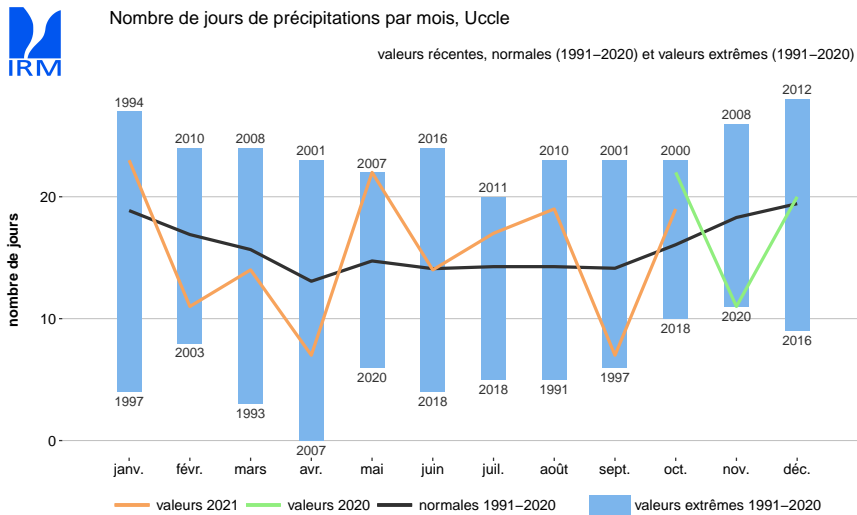


Fig. 7

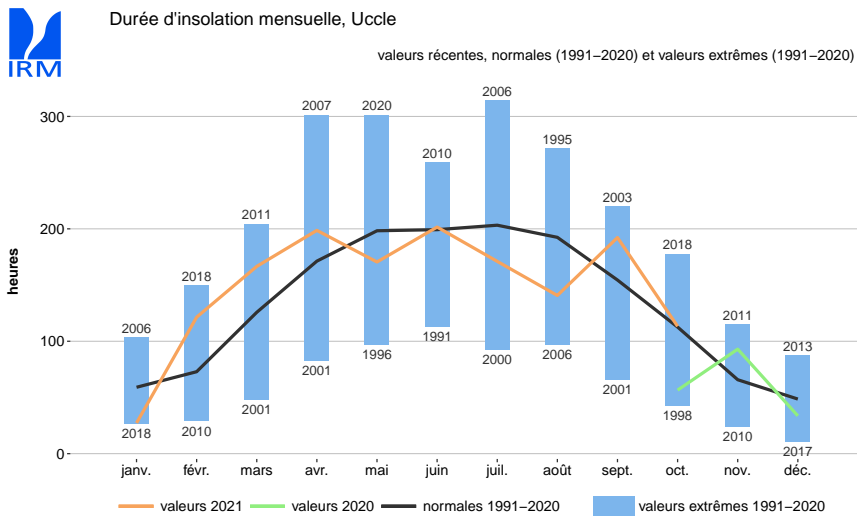


Fig. 8

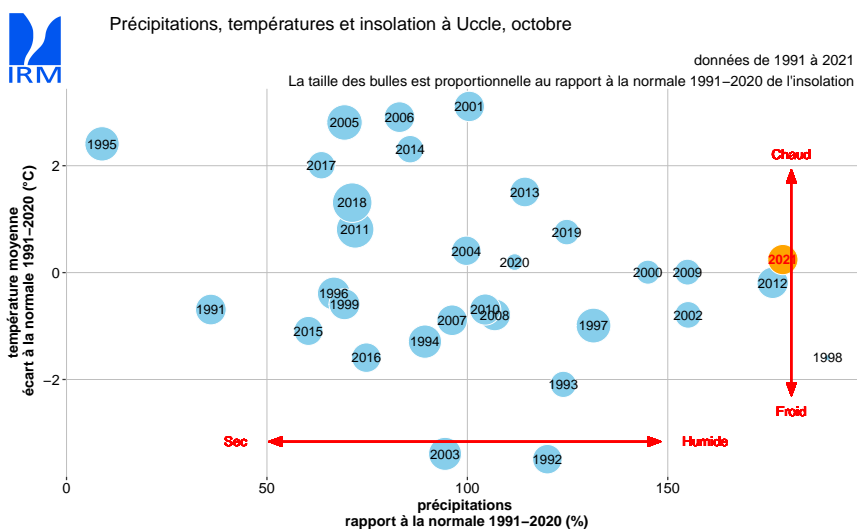
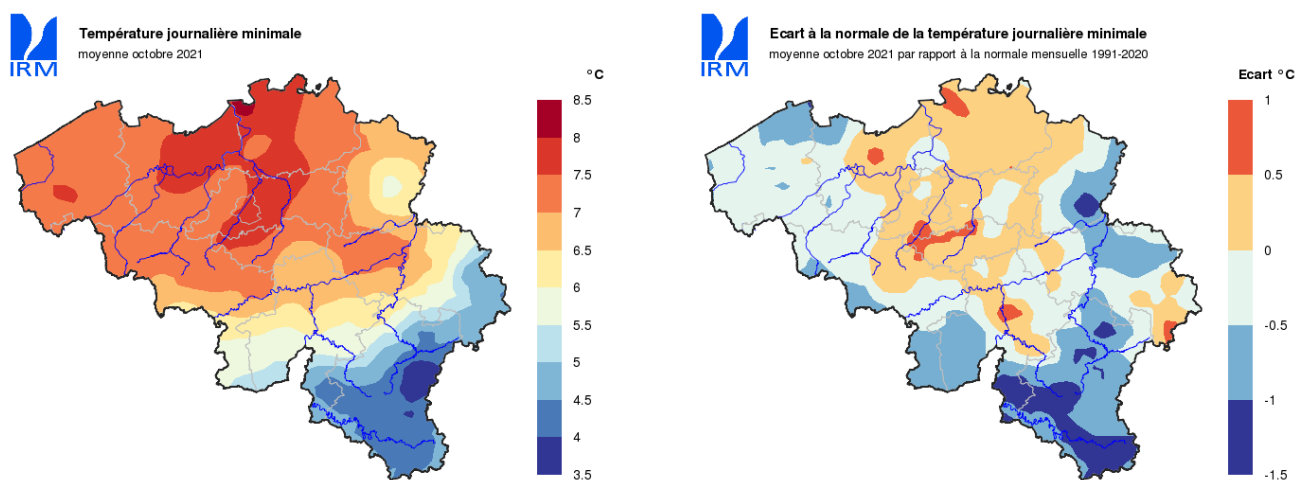
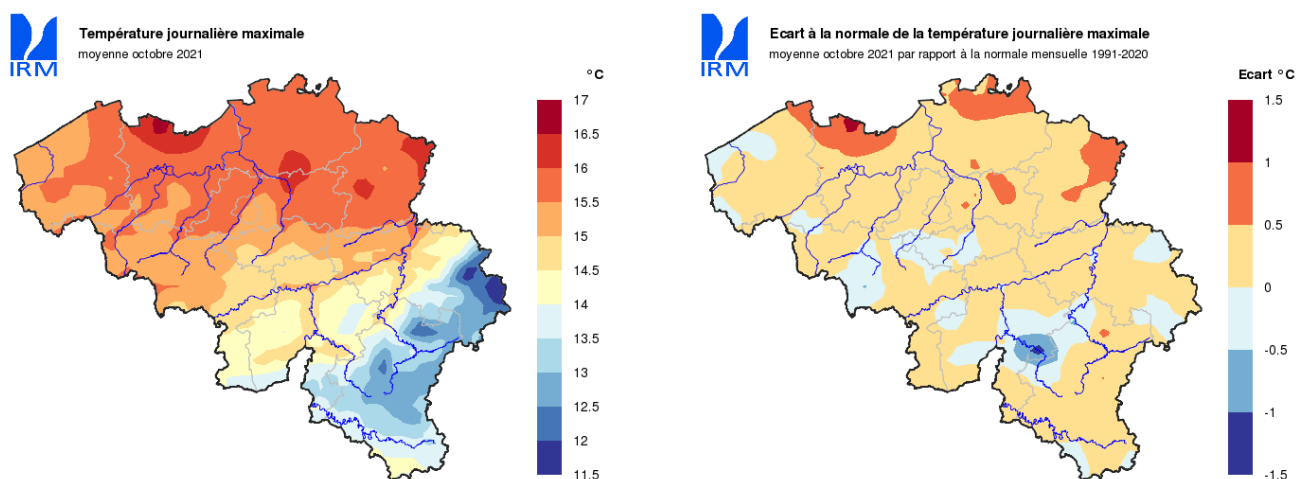
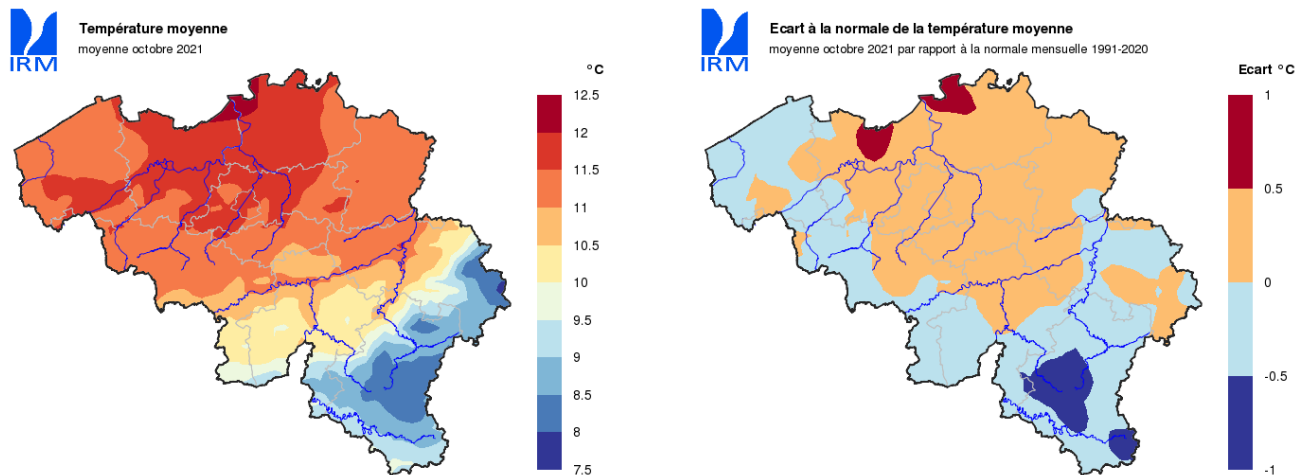


Fig. 9

3. Bilan climatique en Belgique, octobre 2021

Répartition géographique des températures



Répartition géographique des précipitations

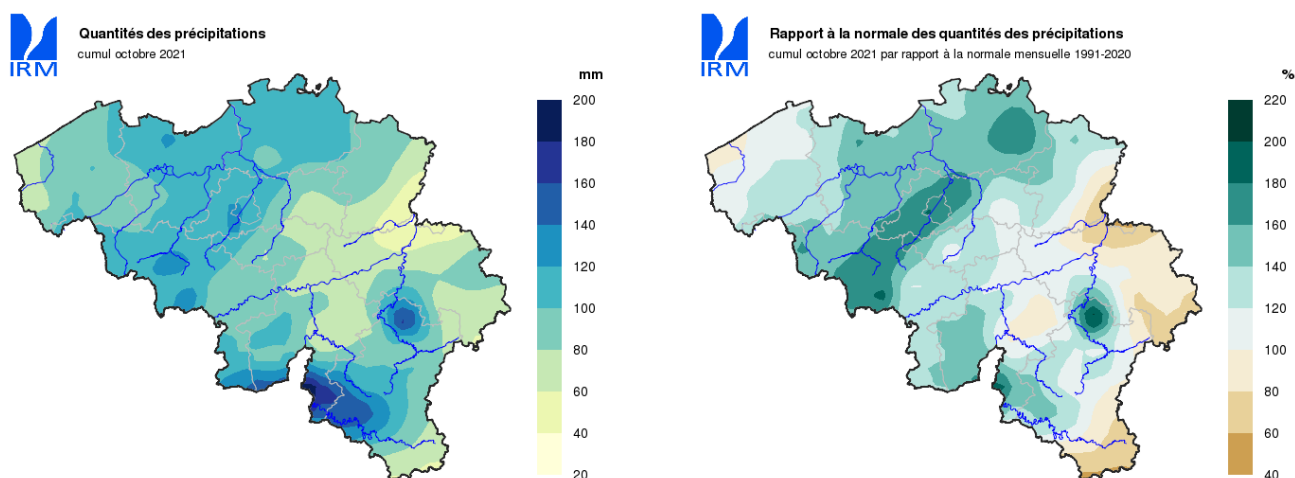


Fig. 13

Répartition géographique de l'indice de sécheresse

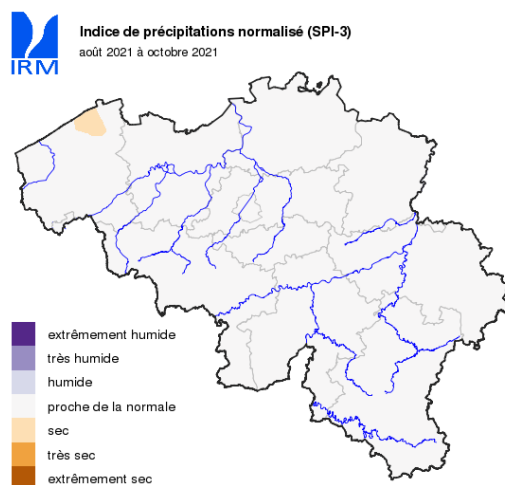


Fig. 14

L'indice de précipitations normalisé (SPI) permet de caractériser une sécheresse sur base des observations de précipitations. Cet indice compare les précipitations cumulées sur une durée de 3 mois (SPI-3) d'une manière standardisée par rapport à une climatologie de référence (1991–2020). Les classes "sec/humide", "très sec/humide" et "extrêmement sec/humide" correspondent respectivement à des périodes de retour de 10 à 30 ans, de 30 à 50 ans et de plus de 50 ans.

Répartition géographique du rayonnement solaire

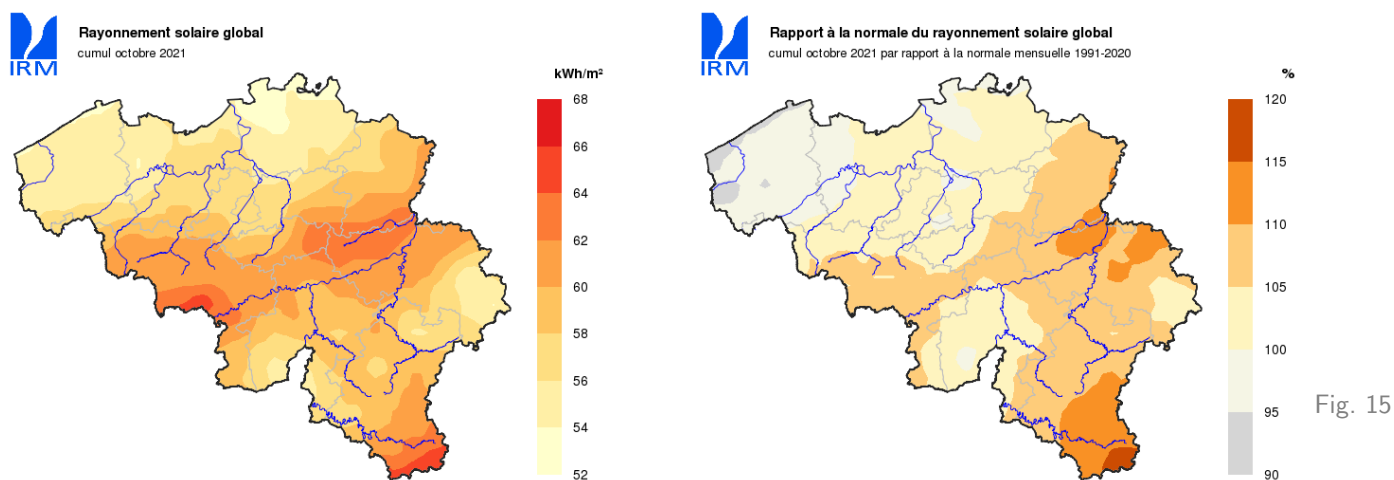


Fig. 15

Cartes provisoires réalisées de manière automatique avec les données disponibles le 1^{er} novembre 2021. Pour recevoir les cartes en haute résolution, merci de nous contacter via ui@meteo.be.

Disclaimer

Tous les droits de propriété intellectuelle ayant trait aux données reprises dans les tableaux, textes et graphiques, sont la propriété exclusive de l'IRM. La mise à disposition publique sur le site internet de l'IRM ne donne pas lieu ou n'a pas pour conséquence un quelconque transfert ou cession de ces droits. En cas de publication contenant ces données, l'Utilisateur s'engage à mentionner l'IRM comme source. L'Utilisateur s'engage à ne pas produire ou distribuer de services météorologiques à valeur ajoutée basés sur les données contenues dans les tableaux, textes et graphiques. L'IRM décline toute responsabilité quant aux conséquences éventuelles de l'utilisation des données par l'Utilisateur. En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions particulières, les parties s'engagent à rechercher de bonne foi une solution amiable. A défaut, les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Institut Royal Météorologique de Belgique (IRM), 2021